
L'impact économique de la Covid-19 sur les pêches maritimes françaises

The economic impact of Covid-19 on French fisheries

Frédérique Alban, Pascal Le Floc'h, Fabienne Daurès, Olivier Guyader et Olivier Thébaud



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/economierurale/9925>

DOI : 10.4000/economierurale.9925

ISSN : 2105-2581

Éditeur

Société Française d'Économie Rurale (SFER)

Édition imprimée

Date de publication : 30 mai 2022

Pagination : 27-39

ISSN : 0013-0559

Ce document vous est fourni par Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)



Référence électronique

Frédérique Alban, Pascal Le Floc'h, Fabienne Daurès, Olivier Guyader et Olivier Thébaud, « L'impact économique de la Covid-19 sur les pêches maritimes françaises », *Économie rurale* [En ligne], 380 | Avril-juin 2022, mis en ligne le 03 janvier 2024, consulté le 06 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/9925> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.9925>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

L'impact économique de la Covid-19 sur les pêches maritimes françaises

Frédérique ALBAN, Pascal LE FLOCH • Université de Bretagne Occidentale, UMR AMURE, Plouzané
frederique.alban@univ-brest.fr ; plefloch@univ-brest.fr

Fabienne DAURÈS, Olivier GUYADER, Olivier THÉBAUD • Ifremer, UMR AMURE, Plouzané
fabienne.daures@ifremer.fr ; olivier.guyader@ifremer.fr ; olivier.thebaud@ifremer.fr

La crise liée à la pandémie de Covid-19 a affecté l'industrie de la pêche française par des perturbations du marché, tant du côté de l'offre que de la demande. Cet article se concentre sur la mesure des impacts de ces perturbations sur les halles à marée, en considérant les dimensions régionales et locales. Les halles à marée font partie de systèmes régionaux le long de chaque façade littorale de France métropolitaine. À l'échelle locale, elles se différencient par la spécialisation des produits proposés à la première vente. La mesure des impacts de la crise sanitaire sur ces marchés renvoie aux comportements d'adaptation des pêcheurs à l'échelle régionale et locale. C'est par la complémentarité des circuits de commercialisation que les pêcheurs peuvent trouver des solutions aux chocs futurs.

MOTS-CLÉS : pêche, crise, impact, régional, local, Covid-19

The economic impact of Covid-19 on French fisheries

The crisis linked to the Covid-19 pandemic has affected the French fishing industry through market disruptions, both on the supply and on the demand sides. This article focuses on the measurement of impacts of these disruptions on the fish auction markets, considering regional and local dimensions. Fish auction markets are part of regional systems along each coastline of metropolitan France. At the local scale, they are differentiated with respect to the specialisation of products offered for first-sale. The measurement of impacts of the health crisis on these markets relate to the adaptation behaviour of fishers at regional and local scales. It is through the complementary nature of marketing channels that fishers can find solutions to future shocks. (JEL: Q22, R11)

KEYWORDS: Fishery, crisis, impact, regional, local, Covid-19

La crise liée à la pandémie de Covid-19 a modifié la conjoncture de l'industrie des pêches maritimes par les perturbations des marchés (FAO, 2020). Au-delà des premiers effets de court terme à l'issue du confinement, nous devons également nous interroger sur les conséquences de long terme de la crise, de nature à modifier profondément la structure de l'économie de la filière.

Cet article se concentre sur la mesure des impacts de ces perturbations, en considérant les dimensions régionales et locales. Il s'agit d'une première analyse des impacts de la crise sur les ventes de produits de la mer en France métropolitaine. Elle

est basée sur les données de production dans les halles à marée et n'inclut pas les productions aquacoles. Les criées ou halles à marée absorbent 66 % de la production nationale des ressources halieutiques¹ sur l'année 2018 (hors algues et productions des navires de plus de 40 mètres). Cette estimation relève des sources statistiques croisées au sein du Système d'informations halieutiques (SIH) de l'Ifremer. La

1. Les ressources halieutiques sont les ressources marines vivantes (espèces animales et végétales) exploitées par l'homme. La production halieutique provient de l'activité de la pêche (professionnelle et récréative) en mer et en eau douce, et de l'aquaculture.

production nationale ne représente qu'un tiers des flux importés (FranceAgriMer, 2018). Les halles à marée sont les premiers lieux de vente, avec une répartition spatiale sur l'ensemble des façades maritimes de la France métropolitaine. Les prix sont formés par le principe des enchères (Lesur-Irichabeau *et al.*, 2016 ; Guillotreau et Jimenez-Toribio, 2006).

La période de confinement a conduit à la fermeture de quelques halles à marée et à la forte contraction des ventes par des arrêts temporaires des flottilles. Pourtant, une analyse menée à une échelle locale indique des disparités fortes dans les réponses à la crise. L'exploitation des données de production hebdomadaires offre l'opportunité de dessiner une carte de ces marchés de première vente par façade maritime au cours de la période de confinement du printemps 2020. La comparaison des productions moyennes sur les semaines 12 à 20 avec les productions des mêmes semaines sur les deux années précédentes (2018 et 2019) est une première estimation des pertes constatées dans les halles à marée.

L'article propose dans un premier temps une description de la filière des produits de la mer. C'est l'occasion de rappeler la complexité de la chaîne de valeur d'approvisionnement des produits aquatiques (pêche et aquaculture). Centrée sur les marchés de première vente, la deuxième partie offre une description des halles à marée. Les faits et les chiffres sont inclus dans les parties trois et quatre. L'analyse des statistiques régionales dans la troisième partie s'appuie sur les productions en quantité et valeur. Les effets relevés pour l'ensemble des productions masquent de fortes disparités territoriales. Elles font l'objet de la quatrième partie en regroupant les halles à marée en fonction de l'ampleur de l'impact. Le recul des prix a accentué la forte contraction des productions. La cinquième partie propose une courte discussion sur les effets génériques et spécifiques

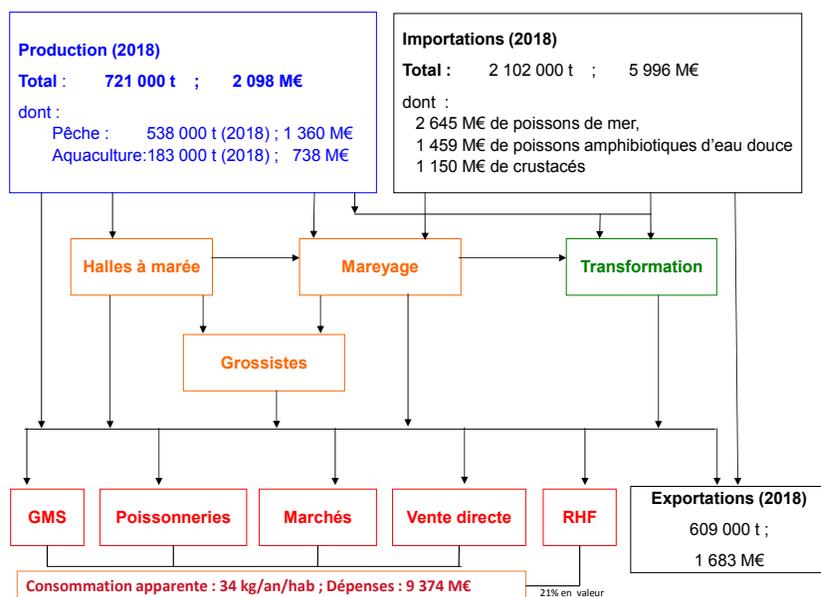
de la crise sanitaire sur les halles à marée. La conclusion ouvre sur des recherches futures posant la question des complémentarités entre les différents canaux de commercialisation des produits de la pêche.

La filière des produits de la mer

La filière des produits de la mer repose sur une production domestique fournie par le secteur des pêches maritimes et le secteur de l'aquaculture. Les modes de production séparent en amont de la filière les produits issus de la pêche (538 000 tonnes en 2018) et ceux relevant de l'élevage aquacole (183 000 tonnes en 2018) sur la base des éléments rapportés par FranceAgriMer (FranceAgriMer, 2019a). Les importations couvrent 75 % de l'offre en amont, avec 2 102 000 tonnes importées (*figure 1*).

Le second maillon de la filière regroupe les acheteurs, dont les transformateurs. Les mareyeurs remplissent deux fonctions, celle d'acheteurs dans les halles à marée (historiquement appelées « criées » par la présence autrefois d'un crieur de prix) et celle de transformateurs primaires (étêtage, éviscération et filetage). Les transformateurs secondaires rassemblent les conserveries et les opérateurs spécialisés sur le surgelé et les plats préparés. Les grossistes complètent ce deuxième niveau avec un approvisionnement auprès des halles à marée et du mareyage. Le troisième maillon de la filière distingue les débouchés commerciaux domestiques. Près de 75 % de la consommation finale se fait à domicile et 25 % à l'extérieur (restauration hors foyer [RHF]). En restauration au foyer, les grandes et moyennes surfaces (GMS) occupent une place prépondérante (75 % du marché). Les circuits traditionnels par les poissonneries et les marchés détiennent 20 % du marché en restauration au foyer. Nous pouvons ainsi estimer la part de la vente directe autour de 5 % (FranceAgriMer, 2019a). Les exportations

Figure 1. La filière des produits de la mer en 2018



Note : les données de production et du commerce extérieur sont exprimées en poids vifs avant toute transformation.

Source : FranceAgriMer (2019b).

demeurent un débouché essentiel à la filière, surtout pour les mareyeurs et les transformateurs. La consommation apparente, estimée en regroupant les productions domestiques et importées de la pêche et de l'aquaculture, puis en retirant les exportations, s'élève à 2,2 millions de tonnes en poids vifs sur l'année 2018. Rapportée à la population française (66,6 millions d'habitants en 2015), la consommation apparente de produits aquatiques s'élève à 34 kg/an et par habitant² (FranceAgriMer, 2018).

La note de l'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA, 2020) apporte des premiers éléments sur l'impact du premier confinement, révélant principalement

une forte chute des prix de mars à juin pour les marchés ciblant les hôtels, restaurants et cafés (HoReCa).

Les chocs antérieurs ont rarement touché l'ensemble des maillons. Au cours des trois dernières décennies, nous relevons surtout des crises qui ont secoué l'amont de la filière, par exemple la crise sanitaire liée à l'Herpès-virus en 2008 pour l'ostréiculture française (Pernet, 2017), la crise des pêches en 1993-1994 déclenchée par une baisse des prix et celles liées au coût du carburant au cours des années 2000 (Le Floc'h et Wilson, 2017).

Description des halles à marée

Les éléments d'analyse se limitent dans cet article aux productions débarquées par les flottilles de pêche et commercialisées dans les halles à marée par le principe des enchères (Guillotreau et Jimenez-Toribio,

2. En matière de consommation, la France se situe au 5^e rang européen. Les deux premiers pays, Portugal et Espagne, se détachent des 28 pays avec une consommation apparente respective de 57 et 46 kg (EUMOFA, 2019).

Figure 2. Les halles à marée en France



Source : d'après Le Floc'h et Wilson (2017).

2006), par contrat ou de gré à gré (Mignot et Vignes, 2016), ainsi que les invendus³. La flotte de pêche française comptait sur l'année 2017, 4 417 navires.

Nous recensons 35 halles à marée actives sur les années complètes de 2018, 2019 et premier semestre 2020 sur la base des données accessibles sur le site

3. Certaines halles à marée ont cessé définitivement leur activité (Lesconil en 2008, Loguivy en 2012, Port-Vendres en 2013, Port-de-Bouc en 2014). D'autres criées conservent une activité saisonnière pour de la prévision des apports avec une mise en marché par contrat (Île d'Yeu, Cancale).

de FranceAgriMer⁴ (figure 2). Les deux régions administratives en Manche et Mer du Nord (Hauts de France et Normandie) forment un premier espace et la région Bretagne un second espace régional halieutique. Les régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine forment un troisième espace. Les régions méditerranéennes sont un quatrième espace régional halieutique avec trois régions administratives (Occitanie, PACA et Corse). Toutefois, les ventes directes, sans passage en halle à marée, dans les régions de Marseille,

4. <https://visionet.franceagrimer.fr>

Tableau 1. Quantités (tonnes) et valeurs (k€) des produits de la mer issues des activités de pêche en 2018

	Production globale		Halles à marée		Contribution des halles à marée	
	Quantité en tonnes	Valeur en k€	Quantité en tonnes	Valeur en k€	Quantité	Valeur
Hauts de France et Normandie	85 617	217 663	42 790	109 876	50 %	50 %
Bretagne	107 719	333 740	101 002	311 403	94 %	93 %
Pays de Loire et Nouvelle Aquitaine	81 206	307 546	37 812	184 969	47 %	60 %
Méditerranée	13 214	63 786	7 723	34 327	58 %	54 %
France	287 755	922 735	189 327	640 575	66 %	69 %

Source : DPMA et Ifremer SIH, traitement des données Ifremer – Système d'informations halieutiques, FranceAgriMer.

Toulon, de la Côte d'Azur et en Corse, rendent difficiles le suivi statistique (Weiss *et al.*, 2018).

Ce découpage obéit à une logique d'équilibre entre façades maritimes. Le poids de chaque espace régional, en dehors de la Méditerranée, représente environ un tiers de la production globale (criée et hors criée, voir le *tableau 1*). Les techniques économétriques⁵ appliquées à la détermination des prix de première vente mettent en évidence une interconnexion des marchés situés sur la côte Atlantique (y compris les halles à marée de la Manche et Mer du Nord) pour une sélection d'espèces majeures (Gobillon et Wolff, 2015). Du point de vue des politiques publiques, l'accompagnement des mesures européennes et nationales par les Régions est un second critère de ce découpage. Il y a d'ailleurs une correspondance des regroupements régionaux avec la planification des espaces maritimes dans le cadre de

la Stratégie nationale pour la mer et le littoral⁶.

L'enregistrement statistique des productions livrées dans les halles à marée rend possible le suivi hebdomadaire du marché. Cependant, le réseau des halles à marée n'aborde qu'une part des produits de la mer issus des activités de pêche. L'estimation de la production globale s'appuie sur le croisement de plusieurs sources de données des productions halieutiques dans le cadre du Système d'informations halieutiques de l'Ifremer⁷. Deux types de production sont exclus : la production en algue des goémoniers et celle des navires de plus de 40 mètres (thon tropical et chalutiers industriels). La production globale (ventes en criées et hors criées) atteint en 2018 287 755 tonnes pour un chiffre d'affaires de 922,7 millions d'euros.

5. Les travaux consacrés à la détermination des prix de première vente du poisson dans les halles à marée utilisent par exemple la technique économétrique de la cointégration dans la recherche d'un prix directeur. Dans la majorité des cas, les criées françaises suivent un prix défini par les transactions internationales.

6. Les régions des Hauts de France et de Normandie sont associées à la façade Manche Est – Mer du Nord. La Bretagne tout comme les Pays de la Loire figurent dans la façade Nord Atlantique – Manche Ouest. La Nouvelle Aquitaine représente la façade Sud Atlantique. La façade Méditerranée regroupe Occitanie, PACA et Corse. <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-sud-atlantique-a1085.html>

7. <https://sih.ifremer.fr/Publications/Fiches-regionales>

Les halles à marée représentent 66 % de l'ensemble des productions débarquées par les flottilles de pêche en 2018 en tonnage et 69 % en valeur. Les contributions des halles à marée en tonnage et en valeur se situent entre 50 et 60 % de la production globale (hors algue et production des navires de plus de 40 mètres) dans trois ensembles de régions. La Bretagne se distingue par une commercialisation quasi exclusive dans ces criées, avec 94 % du tonnage et 93 % de la valeur déclarée.

Le taux de recouvrement atteint les deux tiers au niveau national, et proche de 100 % en Bretagne.

Les impacts de la crise sanitaire à l'échelle régionale

Les impacts à court terme sont mesurés en comparant la production cumulée sur les semaines 12 à 20 (période de confinement et première semaine de déconfinement) à la production moyenne sur les mêmes semaines en 2018 et 2019, en quantité (tonnes) puis en valeur (millions €). La production moyenne déclarée en halle à marée de 1994 à 2019 sur ces neuf semaines se situe entre 32 000 et 54 000 tonnes à l'échelle nationale, soit un taux quasi constant de 16 à 18 % de la production annuelle moyenne. Avant le confinement du printemps, la production hebdomadaire se maintenait à un peu moins de 4 000 tonnes.

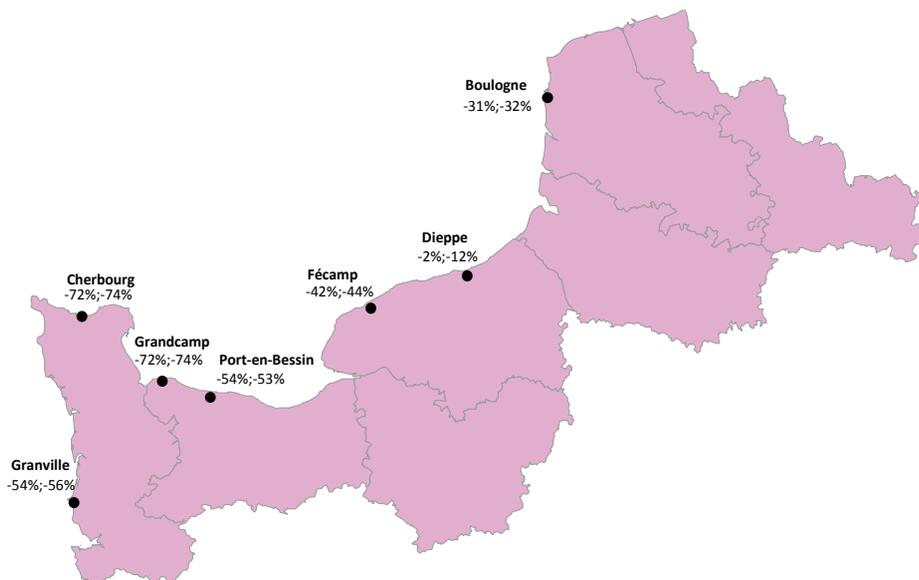
La production hebdomadaire moyenne en halle à marée a chuté de 43 % en tonnes métriques pendant le premier confinement (2029 tonnes par semaine) par rapport à la moyenne sur les années 2018 et 2019 aux mêmes semaines de mi-mars à mi-mai (3 558 tonnes). La récession est encore plus forte par la valeur déclarée. Le chiffre d'affaires moyen dépasse 12 millions d'euros en 2018 et 2019 sur les semaines 12 à 20 et s'affaisse en 2020 à 6,4 millions (-47 %). Nous notons un recul du

prix moyen, établi à 3,41 €/kg en moyenne sur les deux précédentes années passant à 3,17 €/kg sur la période de confinement. Ramenée sur l'année, toutes choses égales par ailleurs, la perte de chiffre d'affaires sur le premier confinement représente 8 %. La dégradation des résultats est encore plus forte compte tenu du second confinement (29 octobre au 15 décembre) et des restrictions notamment sur la restauration commerciale. En euros constants, le chiffre d'affaires annuel moyen en criée en 2018 et 2019 atteint 635 millions d'euros. Il ne dépasse pas 537 millions sur l'année 2020, soit une baisse de 15 %.

Les statistiques nationales masquent de fortes disparités entre les régions, mais également entre criées proches. Dans la région des Hauts de France et de Normandie, c'est à Cherbourg et Grandcamp qu'un effondrement spectaculaire se produit (-72 % du tonnage commercialisé et -74 % en valeur). L'effet est durable sur la période du premier confinement. Granville, Port-en-Bessin et Fécamp sont proches de la moyenne nationale (figure 3). Boulogne-sur-Mer, le premier marché français des produits de la mer, limite l'érosion à -31 % en tonnage et -32 % en valeur. Dieppe a maintenu le volume traité sous sa criée (-2 %) mais enregistre une baisse de la valeur de -12 % par un recul du prix moyen.

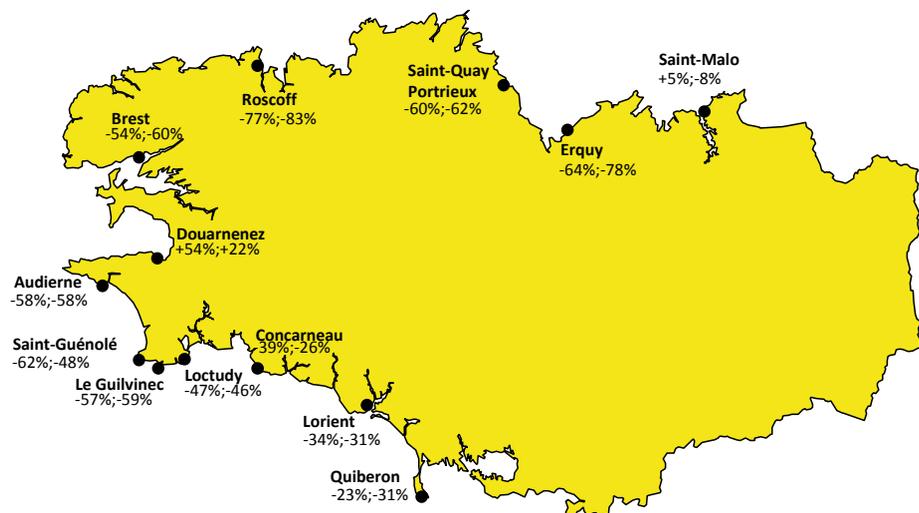
Les criées bretonnes se situent presque toutes au-dessus des références nationales. La Bretagne Nord souffre davantage que la côte Sud (figure 4). À l'exception de la criée de Saint-Malo (-8 % de la valeur), toutes les criées, de Erquy à Brest, constatent une perte élevée du chiffre d'affaires (de -60 % à -83 %). Au sud, Loctudy épouse le profil national. La perte est moins sévère pour les trois halles situées plus à l'Est (Concarneau, Lorient et Quiberon), mais fortement accentuée pour les trois autres à l'ouest (Le Guilvinec, Saint-Guénolé et Audierne). Douarnenez

Figure 3. Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 dans les Hauts de France et en Normandie (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



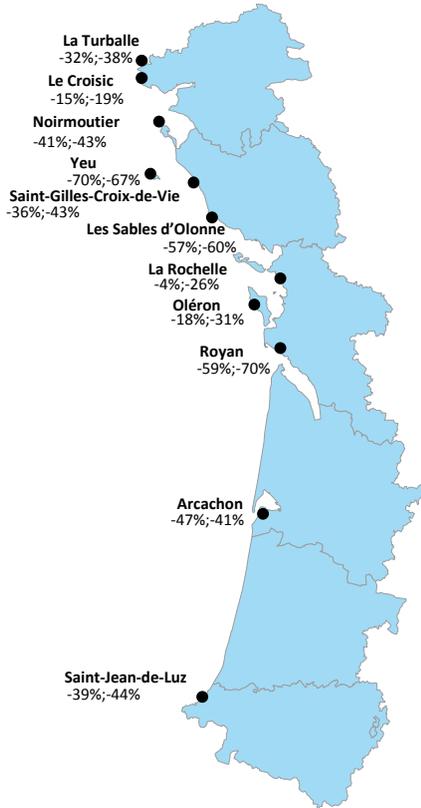
Source : séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer.

Figure 4. Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 en Bretagne (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



Source : séries chronologiques hebdomadaires VisioMer, FranceAgriMer.

Figure 5. Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 dans les Pays de la Loire et en Nouvelle Aquitaine (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



Source : séries chronologiques hebdomadaires VisioMer, FranceAgriMer.

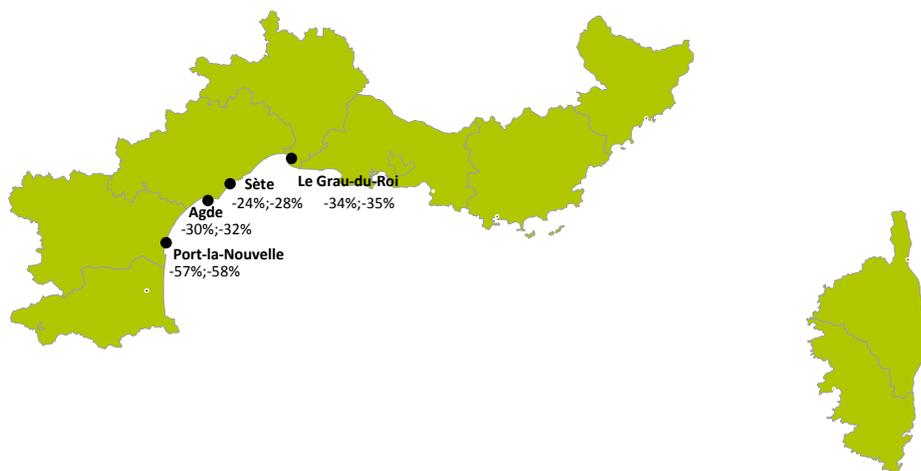
enregistre une forte augmentation en tonnage (+54 %) et en valeur (+22 %). Ce dernier résultat peut surprendre. La sardine occupe l'essentiel du marché avec un débouché dans les conserveries locales. La production sardinière atteint 868 tonnes en 2020 de la semaine 12 à 20, pour une production moyenne de 525 tonnes au cours des deux précédentes saisons.

Sur les onze halles à marée des Pays de la Loire et de la Nouvelle Aquitaine, trois se démarquent par une forte chute des productions (figure 5). Royan, Île d'Yeu et Les Sables d'Olonne affichent des baisses très supérieures à la moyenne nationale. La criée de l'île d'Yeu traite de

faibles volumes, 2 à 4 tonnes hebdomadaires. Le principe des enchères fut abandonné en 2016, une faible production y est cependant toujours affectée pour une commercialisation en pré-vente. Les Sables d'Olonne commercialisent de plus gros volumes, 150 à 200 tonnes par semaine en 2018 et 2019, des niveaux comparables à ceux des criées de La Turballe, du Croisic et de Saint-Jean-de-Luz.

Sur le versant oriental, de Martigues à Menton et en Corse, aucune statistique de vente n'est disponible (figure 6). Pour la partie occidentale, les quatre halles à marée traitent des volumes modestes, de 10 à 60 tonnes par semaine. Nous observons

Figure 6. Impacts de la crise sanitaire au cours des semaines 12 à 20 en 2020 en Méditerranée (en tonnage, en valeur) par rapport à la situation moyenne en 2018 et 2019



Source : séries chronologiques hebdomadaires VisioMer, FranceAgriMer.

un recul significatif à Port-la-Nouvelle (-58 % en valeur), et des pertes bien inférieures aux moyennes nationales sur les trois autres marchés.

La mesure des impacts de la crise sanitaire n'indique pas une histoire commune aux halles à marée d'une même région. C'est au niveau local que des récits communs peuvent être dessinés, en regroupant les criées durement touchées, celles qui ont suivi la tendance nationale, et les criées les moins impactées.

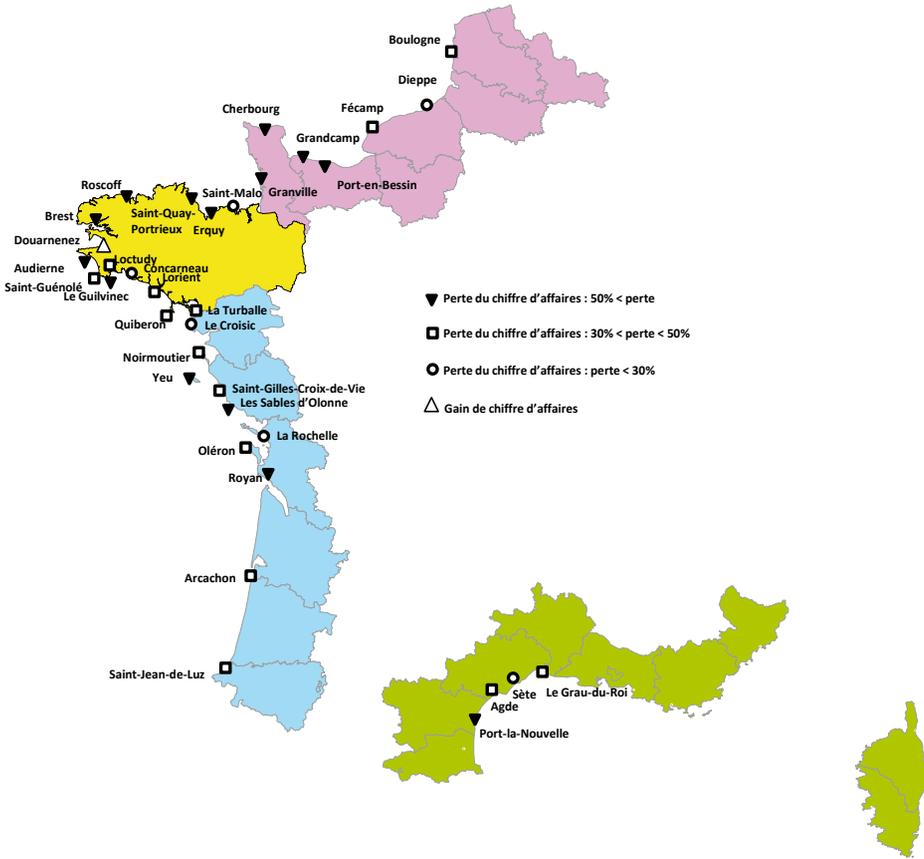
La mesure des impacts à l'échelle locale

Les halles à marée sont identifiées en fonction de l'ampleur de l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires (figure 7). Un premier ensemble de 14 halles à marée subit une perte de valeur supérieure à 50 % comparée au résultat moyen des deux années précédentes. Le second groupe contient le même nombre de halles à marée, enregistrant une perte de 30 à 50 % du chiffre d'affaires. Moins nombreux,

le troisième ensemble est constitué de 6 halles à marée accusant un recul inférieur à 30 % du chiffre d'affaires.

Les ports localisés sur la façade de la Manche, de Bretagne Nord (Brest, Roscoff, Saint-Quay-Portrieux, Erquy) et de la Normandie (Granville, Cherbourg, Grancamp, Port-en-Bessin) ont tous été fortement touchés, à l'exception notable de la criée de Saint-Malo. Spécialisées dans l'exploitation des gisements de coquille Saint-Jacques, les flottilles des ports de la Manche ont dû écourter la saison coquillière. La situation la plus critique est relevée sur Roscoff (-83 % du chiffre d'affaires). Nous notons la position du Guilvinec, accusant un recul de 59 % de son chiffre d'affaires. Le Guilvinec est le second marché de première vente en 2019, avec un montant annuel de 60 millions d'euros (10 % de parts de marché) derrière Lorient (65 millions), et devant Boulogne-sur-Mer (46 millions). L'impact de la crise sur la halle à marée de Lorient et de Boulogne-sur-Mer est cependant deux fois plus faible qu'au Guilvinec (respectivement -31 % et

Figure 7. Identification des impacts de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires des halles à marée



Source : séries chronologiques hebdomadaires VisioMer – FranceAgriMer.

-32 % en valeur)⁸. Les criées d’Audiernne, Yeu, Les Sables d’Olonne, Royan et Port-La-Nouvelle complètent ce premier groupe le plus fortement impacté.

Le groupe 2 réunit les halles à marée proches des moyennes nationales (-43 %

en tonnage et -47 % en valeur), des pertes comprises entre 30 % et 50 %. Sur 14 halles à marée 10 représentent le littoral Atlantique, quatre criées bretonnes (Saint-Guérolé, Loctudy, Lorient et Quiberon), trois ligériennes (La Turballe, Noirmoutier et Saint-Gilles-Croix-de-Vie) et trois de Nouvelle Aquitaine (Oléron, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz). Leur profil n’est pas similaire. La criée de Lorient est historiquement attachée à un mode de production de masse. C’est aussi ce que l’on retrouve à Loctudy et Saint-Guérolé. Quiberon abrite surtout des petites unités d’une douzaine de mètres, comme à Oléron et Arcachon. Deux ports méditerranéens (Agde et Le

8. Le laboratoire Amure a produit une infographie à l’issue du premier confinement rappelant sur une frise chronologique les principales annonces pour favoriser la reprise des activités (https://www.umr-amure.fr/copeco_impacts_ventes_ham/). Les organisations professionnelles ont organisé des roulements pour éviter une saturation du marché, parfois accompagnés de la création de plates-formes de vente directe comme ce fut le cas à Lorient.

Grau-du-Roi) rejoignent ce groupe intermédiaire, affichant des pertes de 30 à 35 % de leur chiffre d'affaires.

Six halles à marée enregistrent une baisse du chiffre d'affaires inférieure à 30 %. Nous ne pouvons établir de lien entre ces criées implantées dans chaque région, Sète en Occitanie, La Rochelle en Nouvelle Aquitaine, Le Croisic dans les Pays de la Loire, Concarneau et Saint-Malo en Bretagne et Dieppe en Normandie. La situation de Douarnenez, seule criée à bénéficier d'une augmentation des ventes, est liée aux débarquements de sardines pour les conserveries.

Discussion

La discussion porte sur le caractère générique et/ou spécifique des impacts mesurés par écart entre, d'une part, les productions moyennes en 2018 et 2019, et, d'autre part, la production relevée sur la période de confinement du printemps 2020. Le calendrier national des mesures sanitaires a produit des effets génériques sur l'économie française, distinguant les activités essentielles des activités annexes. Les notes d'information transmises sur le site de la Coopération maritime (<http://www.cooperationmaritime.com/>) révèlent des inquiétudes partagées sur tout le littoral. Les pêcheurs hésitaient pendant les deux premières semaines de confinement à poursuivre leurs activités. Les premières mesures d'urgence relatives aux arrêts temporaires ont encouragé des armateurs à maintenir à quai leurs navires, principalement les flottilles chalutières spécialisées sur des productions de masse (Le Guilvinec, Saint-Guénolé, Loctudy par exemple). Le choc de la crise sanitaire se manifeste plus fortement durant la seconde semaine du confinement. C'est à l'échelle locale que les effets spécifiques de la crise sanitaire se manifestent. Les halles à marée situées sur le littoral normand et breton ont davantage souffert, de Port-en-Bessin

au Guilvinec (à l'exception des criées de Saint-Malo et de Douarnenez).

Plusieurs hypothèses méritent un approfondissement de ce travail. Les fortes baisses témoignent soit d'un arrêt temporaire des activités, par exemple au Guilvinec ou Saint-Guénolé, spécialisés dans les productions des flottilles chalutières, soit d'une poursuite de l'activité de pêche, mais en dehors du circuit des halles à marée. Par un arrêté relatif à la mise en œuvre d'un arrêt temporaire, l'État a proposé des aides conjoncturelles durant la période du 12 mars au 31 mai. Un second arrêté offre un nouveau régime d'aides durant le second confinement, du 29 octobre au 24 décembre 2020. L'évaluation de cette politique publique permettra d'identifier les armateurs qui ont temporairement cessé leurs activités.

Sur la côte Atlantique, en Méditerranée et de Fécamp à Boulogne-sur-Mer, les impacts sont plus proches des seuils nationaux (entre 40 % et 50 % de pertes sur les semaines 12 à 20) voire inférieurs. L'organisation commerciale en circuit court, plus ancrée sur certains territoires, a probablement atténué les baisses constatées dans les halles à marée. Les circuits courts relèvent le plus souvent d'une logique familiale en pêche côtière (Frangoudes, 2013), même si des initiatives nouvelles se développent, notamment à l'île d'Yeu (Salladarré *et al.*, 2018).

*
* *

Si les halles à marée n'absorbent qu'une partie des productions débarquées par les flottilles françaises, soit 66 % (sans tenir compte des algues et des navires de plus de 40 mètres), leur rôle reste essentiel à la filière. Elles offrent l'opportunité d'écouler des productions de masse destinées au marché domestique et à l'exportation. À chaque situation de crise, le rôle des halles à marée est discuté sans apporter,

à l'issue de la période de récession, des réponses adaptées. Les effets cumulés des deux confinements et des restrictions notamment sur la restauration commerciale en 2020 ont produit une perte du chiffre d'affaires des halles à marée de 15 % par rapport à la moyenne des ventes en 2018 et 2019. L'impact du premier confinement représente une perte de 8 % toutes choses égales par ailleurs.

C'est par une complémentarité des circuits de commercialisation que les acteurs de la pêche doivent trouver des solutions aux chocs futurs, en proposant aux pêcheurs des modes alternatifs de vente. Ce fonctionnement existe à Boulogne-sur Mer avec la possibilité d'écouler la production d'un navire en criée par le principe des enchères ou par un contrat

d'approvisionnement (Mignot et Vignes, 2016). À ces deux modes de commercialisation peut être ajouté le circuit court (Mundler, 2009 ; Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012).

Cette première analyse des impacts de la crise sur les ventes de produits de la mer fondée sur les données de ventes dans les halles à marée ouvre la voie à des recherches futures couvrant ces trois modes de mises en marché : les enchères, le contrat et la vente directe. ■

Remerciements

Les auteurs remercient Christelle Le Grand pour l'extraction des données globales de production à partir des données d'effort et de production Sacrois (issues de la confrontation des diverses sources de données).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FAO (2020). *How is COVID-19 affecting the fisheries and aquaculture food systems*, Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8637>
- EUMOFA (2020). Faits saillants du mois, n°10, 51 p. <https://www.eumofa.eu/documents/20178/418992/MH+10+2020+FR.pdf/5fdc0e05-c1d0-fd8e-e5c2-2e443d95f9c6?t=1607611093089>
- EUMOFA (2019). *Le marché européen du poisson*. https://www.eumofa.eu/documents/20178/314856/FR_Le+march%C3%A9+europ%C3%A9en+du+poisson_2019.pdf/
- FranceAgrimer (2018). *Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture 2017*, 84 p.
- FranceAgriMer (2019a). *Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, Rapport au Parlement*, 365 p.
- FranceAgriMer (2019b). *Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture 2018*. <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/62337/document/A4%20BILAN%20CONSO%20PRODS%20AQUA%202018.pdf?version=2>
- Frangoudes K. (2013). *Women in fisheries: a European Perspective*. Directorate-General for Internal Policies, European Parliament, 50 p.
- Gobillon L., Wolff F.-C. (2015). Evaluating the law of one price using micro panel-data: The case of the French fish market. *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 98, n° 1, pp. 134-153, doi:10.1093/ajae/aav008
- Guillotreau P., Jimenez-Toribio R. (2006). The Impact of Electronic Clock Auction Systems (ECAS) on Shellfish Prices: Econometric evidence from a structural change model, *Journal of Agricultural Economics*, vol. 57, n° 3, pp. 523-546.
- Le Floc'h P., Wilson J. (2017). *Les pêches maritimes françaises, 1983-2013*. Presses universitaires de Rennes, 213 p.
- Lesur-Irichabeau G., Guyader O., Frésard M., Leroy C., Latouche K., Le Grel L. (2016). Information on sellers and buyers characteristics: added value to explain price formation at primary fish markets in managed French scallop fisheries. *Applied Economics*, vol. 48, n° 22, pp. 2078-2092.
- Mignot S., Vignes A. (2016). Enchérir ou négocier : quelle forme préférable de marché ? *Revue d'économie industrielle*, vol. 153, n° 1, pp. 123-153.
- Mundler P. (2009). Les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne : solidarité, circuits courts et relocalisation de l'agriculture, *POUR*, n° 201, pp. 155-162.
- Pernet F. (2017). *Traitement à haute température des huîtres infectées par l'ostreid herpesvirus 1 (OsHV-1)*. Ifremer, <https://archimer.ifremer.fr/doc/00434/54574/>
- Prigent-Simonin H., Hérault-Fournier C. (2012). *Au plus près de l'assiette – Pérenniser les circuits courts alimentaires*, Quae-Éducagri.
- Salladarré F., Guillotreau P., Debucquet G., Lazuech G. (2018). Some good reasons for buying fish exclusively from community-supported fisheries: the case of Yeu Island in France. *Ecological Economics*, vol. 153, n° 172-180.
- Weiss J., Demaneche S., Evano H., Guyader O., Bourjea J., Derridj O., Reynal L., Mansuy E., Berthou P., Leonardi S., Rostiaux E., Leblond E., Le Blond S. (2018). *Synthèse 2017 de l'observation des efforts et débarquements des pêcheries côtières. Estimation des efforts de pêche et des productions dans les régions Méditerranée continentale, La Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane pour les navires de moins de 12 m*. Rapport annuel Convention socle halieutique DPMA-Ifremer 2018, <https://archimer.ifremer.fr/doc/00478/58970/>